

L'enseignement professionnel au nouveau cours collégial (CEGEP)

par Léopold LEGROULX *

ON A SOUVENT répété que la réforme scolaire au Québec devait d'abord être précédée d'une certaine évolution des esprits, des mentalités. Si nous voulons parvenir à unifier notre système d'enseignement, nous nous devons de repenser d'abord notre conception trop exclusive de la culture et nous disposer à accueillir avec la même fidélité tout type de formation qui se révèle indispensable à la formation intégrale de l'homme de notre époque.

L'évolution des sciences et des techniques, qui va de pair avec l'industrialisation de notre économie, est sans doute l'un des facteurs déterminants de la transformation qui s'opère dans notre vie et dans notre mode de pensée. Et l'on ne peut se refuser à accepter un phénomène comme celui-là sous prétexte qu'il nous oblige à repenser nos valeurs de culture. "À l'esprit littéraire et philosophique, la science oppose le réalisme et l'objectivité rigoureuse; à la beauté de la langue, la perfection de la mathématique et de la méthode expérimentale; à l'épanouissement de la sensibilité, l'ascèse de la recherche; au respect du passé, le souci du progrès cumulatif indéfini; à l'étendue des connaissances, la concentration dans une spécialité."¹

¹ RAPPORT PARENT, Tome 2, p. 6, art. 6.

* L'auteur de cet article est conseiller technique à la direction de l'enseignement spécialisé du ministère de l'Éducation.

On doit reconnaître que l'enseignement professionnel exerce un rôle fondamental dans le développement des ressources du Canada en main-d'œuvre. Ce rôle a même fait l'objet d'ententes fédérales-provinciales sanctionnées par une loi dite de l'assistance à la formation technique et professionnelle. Il n'y a qu'au Québec où ce secteur d'enseignement soit, dans certains milieux, victime de préjugés si tenaces qu'on le considère encore comme un pis-aller, qu'on lui réclame sans cesse ses titres de noblesse, qu'on s'interroge même sur l'opportunité d'intégrer ce "bricolage organisé", cette institution sans tradition qui peut même constituer un danger pour la culture, au sein d'un système général d'éducation qui se veut sérieux.

À l'époque où nous vivons, la technique doit aussi faire partie de notre univers culturel; elle est même de nature à l'enrichir par son mode de perception du réel, par ses attitudes mentales, morales et spirituelles, par les aptitudes ou tendances particulières qu'elle active. Elle possède elle aussi ses valeurs caractéristiques. Le rapport Parent la définit comme étant "l'univers de la science appliquée, de la précision dans le détail, du souci d'efficacité, de la perfection mécanique ou automatique, univers souvent remarquable par la curiosité intellectuelle et la fécondité d'invention dont il se nourrit".

L'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel a pour objectif principal de "préparer immédiatement une personne à exercer une fonction de travail dans une branche quelconque de l'activité sociale ou économique".² Il vient donc couronner l'œuvre de formation générale poursuivie par les autres types d'enseignement.

Tout en étant responsable de pourvoir l'industrie de la main-d'œuvre spécialisée qu'elle requiert, l'enseignement professionnel se soucie tout autant de parfaire l'homme que le spécialiste, sachant que la compétence professionnelle doit d'abord s'appuyer sur les qualités personnelles de l'individu. Selon certaines statistiques américaines, la compétence professionnelle ne peut expliquer que vingt pour cent des succès d'un individu; le quatre-vingt pour cent qui reste découle de sa personnalité, de sa culture et de ses qualités morales. En dépit de certains reproches qu'on leur a adressés dans le passé, nos institutions d'enseignement professionnel ont toujours enrichi leur programme de spécialisation d'un certain humanisme du travail. Ainsi les programmes d'études comportaient-ils, outre les matières de spécialité, des cours de sociologie, de langues, d'histoire du travail, de législation industrielle, de géographie industrielle, d'administration, etc. D'autre part, elles ont toujours attaché une grande importance aux activités para-scolaires, les jugeant particulièrement favorables à l'épanouissement personnel et à la formation sociale de l'étudiant.

L'enseignement professionnel proprement dit comporte quatre niveaux d'études distincts correspondant aux quatre paliers qui constituent l'échelle industrielle de la main-d'œuvre. Ces paliers, reconnus à l'échelle nationale, se retrouvent au niveau des fonctions de travail de l'ingénieur ou de l'homme de sciences, du technicien ou technologiste, de l'ouvrier spécialisé et de l'"opérateur" — cette dernière fonction consistant essentiellement dans la répétition des mêmes opérations, des mêmes gestes. La formation de l'ingénieur ou de l'homme de sciences relève du cours professionnel supérieur, ou universitaire; celle du technicien, du cours professionnel collégial, ou technique; celle de l'ouvrier spécialisé, du cours professionnel secondaire deuxième cycle, ou de métiers; celle de l'"opérateur", du cours professionnel secondaire premier cycle, ou d'initiation au travail.

L'élaboration des programmes d'études de formation professionnelle est en général le résultat d'ana-

² RAPPORT TREMBLAY, tome 1, p. 109.

lyses de fonctions de travail décomposées en leurs multiples opérations. Ainsi le secteur de l'électronique, qui comporte nombre de fonctions de travail à opérations plus ou moins complexes, exige-t-il une main-d'œuvre qui se répartit aux quatre niveaux de compétence précités, supposant pour chacun d'eux une formation de niveau correspondant. Tel n'est pas le cas cependant pour certains secteurs d'activités dont les fonctions de travail sont moins complexes et qui recrutent leur main-d'œuvre uniquement au niveau de l'ouvrier spécialisé ou de l'"opérateur".

Quoi qu'il en soit, tout programme d'études de formation professionnelle doit être élaboré et constamment révisé à la lumière des exigences des fonctions de travail auxquelles il prépare, et ce en collaboration avec des représentants du monde industriel. Etant donné qu'il s'est produit au cours du vingtième siècle plus de changements technologiques qu'au cours de toute l'histoire du monde, que le rythme des progrès techniques n'a cessé de s'accélérer depuis la deuxième guerre mondiale, on comprendra l'importance qu'il faut attacher à la mobilité des programmes du secteur professionnel. On s'expliquera sans doute, par la même occasion, pourquoi nos institutions n'ont jamais pu se constituer de tradition . . .

L'enseignement technique traditionnel

Comme chacun sait, le cours technique actuel recrute ses étudiants parmi les finissants de onzième année. En général, n'accèdent en première année que ceux qui ont réussi l'option sciences-mathématiques et les plus forts de l'option sciences-lettres. Les autres, jugés comme n'ayant pas les connaissances mathématiques et scientifiques requises, mais qui ne pouvaient par contre déboucher nulle part, pouvaient jusqu'ici s'inscrire en l'année préparatoire s'ils faisaient preuve des aptitudes requises.

Les exigences d'entrée ont bien varié depuis cinquante ans. Nos premières écoles techniques recrutaient en effet leurs étudiants auprès des finissants de septième année. Il est vrai que la technique de cette époque n'avait pas fait les pas de géant de celle d'aujourd'hui; nous pouvons même supposer que nos techniciens actuels dépassent en connaissances professionnelles les ingénieurs d'alors. Par la suite, conformément aux exigences plus grandes de l'industrie, le seuil d'entrée fut réservé aux finissants de neuvième année, puis, il y a quelque douze ou quinze ans, à ceux de onzième année.

C'est à la suite de la dernière guerre que l'enseignement professionnel prit véritablement son essor au Québec: nos écoles se sont depuis multipliées de façon à couvrir toutes les régions de la province. Dans le but de mieux servir la population des régions éloignées des grands centres, plusieurs instituts de technologie dispensent encore et le cours technique et le cours de métiers; de même, une quarantaine d'écoles de métiers offrent à la fois le cours de métiers et les deux premières années du cours technique. Nos institutions ne limitent pas leurs efforts de formation à la seule clientèle des cours réguliers; elles doivent en outre, par toutes sortes de cours spéciaux du jour et du soir, s'adonner au recyclage des travailleurs qui ne satisfont plus aux exigences de la technologie moderne, de même qu'à la réadaptation des handicapés physiques ou des travailleurs sans emploi. En dépit des critiques quelquefois fondées qu'on lui a adressées, ce réseau d'institutions demeure l'un des plus cohérents que nous ayons; et il peut se rendre le témoignage d'avoir servi de son mieux la jeunesse et le monde des travailleurs.

Nous devons avouer cependant que nos programmes du cours technique accusent, depuis une dizaine d'années, un retard sur les progrès technologiques, retard que nous n'avons pu rattraper faute des cadres pédagogiques permanents qui nous eussent permis une remise à jour constante de nos programmes avec la collaboration du milieu industriel lui-même. Il s'agit là, à mon avis, de la faiblesse la plus sérieuse qu'ait à déplorer actuellement l'enseignement professionnel. Heureusement qu'il peut encore compter, pour en atténuer les effets, sur le dynamisme, la compétence et l'esprit d'initiative de son personnel enseignant!

Bien que nos instituts de technologie puissent difficilement accueillir plus d'étudiants qu'ils n'en comptent présentement, l'explosion scolaire actuelle aurait dû leur en acheminer un nombre beaucoup plus grand que celui qui s'y est présenté. Cette situation est sans doute attribuable au fait que la publicité entourant l'enseignement professionnel ne fut jamais suffisante pour le valoriser et l'imposer à l'esprit de la jeunesse; attribuable aussi aux préjugés tenaces de certains parents qui aspirent pour leurs enfants à un type d'enseignement plus prestigieux. Les techniques font pourtant appel à des mécanismes de pensée aussi essentiels que maintes autres disciplines à renom intellectuel. L'exercice de la médecine ou de l'art dentaire, par exemple, ne consiste-t-il pas pour une bonne part en l'application de techniques pures et simples?

L'enseignement professionnel collégial

La réforme du système général d'enseignement prévoit le regroupement par niveau des divers types d'enseignement qui sont jusqu'ici demeurés étrangers les uns aux autres. C'est ainsi que l'enseignement technique traditionnel doit s'incorporer à l'enseignement collégial. En principe, tout le secteur technique se réjouit de cette éventualité qui le fera déboucher sur une voie large où tout l'éventail des activités humaines s'ouvrira au choix des étudiants. Il se réjouit à la pensée de voir disparaître les ghettos et de devoir partager avec les autres types d'enseignement de même niveau ses ressources culturelles, matérielles et humaines. Il se prépare à profiter de l'enrichissement que constituera pour lui sur tous les plans cette refonte des institutions, et il est bien déterminé à donner, en retour, le meilleur de lui-même.

Même intégré dans un nouveau cadre scolaire où les études de formation générale, de concentration et de spécialisation s'échangeront autant que possible les cours et les services, l'enseignement professionnel collégial ne devra pas pour autant perdre de vue ses objectifs particuliers, dont l'un des points essentiels est de pouvoir lancer sur le marché une main-d'œuvre qui satisfasse aux normes de compétence exigées par l'industrie évolutive de notre époque et la concurrence de plus en plus serrée qui sévit dans le monde du travail. Il est convaincu cependant de pouvoir accomplir au mieux sa mission à l'intérieur des cadres généraux des cours tels que fixés pour le niveau collégial. C'est ainsi qu'il se propose d'offrir aux étudiants de ce niveau des éléments de culture technique ou une spécialisation dans une technique industrielle, para-médicale, commerciale, artistique, ou relevant des sciences humaines.

Au profit des non-initiés, nous élaborons ici une liste non exhaustive des diverses spécialités techniques que les collèges seront en mesure d'offrir. Ils ne pourront évidemment les offrir toutes à la fois: le choix des spécialités à enseigner dans chaque collège devra faire l'objet d'une planification régionale et locale qui tiendra compte d'abord des courants industriels de la région, puis du désir du collège de s'identifier plus particulièrement à l'enseignement de certaines techniques... Ainsi pourra-t-il choisir entre *l'électrotechnique*: électricité, électronique industrielle, électronique de communications, instruments et appareils de contrôle, technique de distribution, automatisation, plans, devis et estimations; *les techniques de génie civil*: charpente, mécanique des sols, arpentage, dessin ar-

chitectural, travaux municipaux, ponts et chaussées; *la mécanique du bâtiment*: machines thermiques, machines fixes, réfrigération, climatisation, ventilation, chauffage, hydraulique, pneumatique; *la mécanique industrielle*: mécanique de fabrication, de production et d'entretien, outillage, micromécanique, moteurs à combustion interne; *les techniques aéronautiques et maritimes*: instruments de navigation, pilotage, navigation aérienne, cellule, architecture navale, navigation maritime; *les techniques en ressources naturelles* (agriculture, foresterie, pêcheries): agronomie, zootechnie, exploitation forestière, pêche côtière et hauturière, traitement commercial et industriel du poisson; *les techniques de traitement et d'exploitation des richesses minérales*: mines, métallurgie extractive, métallurgie physique, métallographie, métallurgie industrielle; *les techniques chimiques*: chimie industrielle, chimie de procédés, pétrochimie des plastiques, biochimie, traitement des eaux, papeterie, textiles; *les techniques para-médicales*: technique radiologique, cardiologique, encéphalographique, physiothérapie, hygiène, soins infirmiers, diététique, technique dentaire; *les techniques des affaires*: gestion commerciale, publique, hôtelière, vente, comptabilité, informatique, statistiques, archivistique, secrétariat, publicité; *les techniques de sciences humaines*: éducation physique, loisirs et sports, service social, bibliothéconomie, tourisme, aménagement urbain; *les arts appliqués*: haute couture, meuble, décoration intérieure, arts graphiques, techniques de la radio et du cinéma, journalisme, dessin commercial, etc.

L'enseignement de ces spécialités rattachées aux divers secteurs d'activités énumérés suppose au départ l'existence d'une équipe de gens responsables, au niveau provincial, de l'élaboration, de l'application et de la mise à jour constante de programmes adéquats, rendant même compte de l'équipement, des méthodes et du matériel didactique à utiliser pour les fins de cet enseignement. Cette équipe, dont les travaux seraient orientés par les divers comités consultatifs industriels créés par le Ministère, devrait pouvoir fournir aide et assistance aux professeurs des spécialités en cause; collaborer à la mise sur pied de cours de perfectionnement qui leur seraient adaptés; mettre à leur disposition un service de références et de bibliographie qui stimulât la recherche. Elle devrait en outre produire et entretenir une liste des volumes et publications techniques considérés comme indispensables à toute bibliothèque d'école où s'enseignent ces spécialités; préparer des monographies à l'intention des services d'orientation, etc. Sans un organisme pédagogique de ce genre, qui prenne pied dans la réalité industrielle

et puisse exercer un certain contrôle quant à la qualité et à l'efficacité des programmes, il y a lieu de s'attendre, si chacun de nos futurs collègues se sent libre d'exercer à sa guise son esprit d'entreprise, à ce qu'un jour ou l'autre nous soyons irrémédiablement placés devant une hydre à sept têtes.

Si les programmes de niveau collégial destinés à préparer un étudiant à entrer dans une faculté universitaire supposent une consultation préalable avec les diverses facultés auxquelles ils doivent donner accès, de même les programmes professionnels collégiaux intéressent tout autant les associations industrielles et les diverses corporations professionnelles. C'est pourquoi les responsables de tels programmes devraient s'entourer, pour chacune des spécialités en cause, d'un organisme consultatif composé à la fois de représentants du monde du travail et d'enseignants expérimentés. Toute fausse orientation donnée à un programme risque en effet de conduire à la formation de chômeurs instruits.

Dans l'esprit de la réforme scolaire, la polyvalence est une caractéristique essentielle du nouveau collège. Tous s'accordent d'ailleurs à la reconnaître. Mais le plus étrange, c'est que pour beaucoup de gens, semble-t-il, rendre un collège polyvalent c'est ajouter simplement aux cours de formation générale qu'ils ont toujours dispensés certains cours terminaux destinés soit à la formation de techniciens en bibliothéconomie ou en service social. C'est ce que le Frère Desbiens appellerait une "coquetterie", et que d'autres qualifieraient de "polyvalence en dentelle" . . . Reste à savoir si les corporations professionnelles qui régissent ces deux domaines d'activités ont été même consultées par ceux qui projettent d'ajouter ces options au programme de leur futur collège polyvalent. L'hydre est sur le point de naître !

Au fur et à mesure que l'on perçoit mieux le niveau de qualification exigible des professeurs du futur collège, on semble s'inquiéter pour l'avenir des professeurs de l'enseignement professionnel. Une telle préoccupation s'allie bien à l'esprit de fraternité du Concile et nos professeurs y sont sûrement très sensibles. Nous nous devons cependant de leur rendre cette justice que la plupart d'entre eux ont été embauchés en raison d'une compétence professionnelle que leur reconnaissait le milieu industriel lui-même, où ils jouissaient d'ailleurs d'un certain prestige. Cette compétence est généralement le fruit d'études techniques parfaites par un stage industriel prolongé. Toutes proportions gardées, au chapitre de la compétence, le corps professoral de l'enseignement professionnel se

compare avantageusement à tout autre groupe de professeurs dans la province, même si on devait y dénombrer moins de détenteurs de maîtrise et de doctorat. Comme le soulignait M. Arthur Tremblay lui-même: "Il y a qualifications et qualifications" . . . La sanction universitaire n'est pas l'unique critère d'évaluation de la compétence et du talent. Par suite de l'évolution ultra-rapide des sciences et des techniques, nos professeurs ont probablement ressenti plus que d'autres le besoin de se perfectionner. Près de mille d'entre eux ont complété ou sont actuellement en voie de compléter des études de perfectionnement. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de l'avenir d'un corps enseignant

qui affiche autant de dynamisme. Ce dynamisme est d'ailleurs indispensable à l'apport que l'enseignement professionnel entend fournir au programme des futurs collèves.

Étant donné l'importance de la formation professionnelle comme préparation immédiate à la vie de travail et l'influence qu'elle exerce sur l'économie de la nation, il importe qu'au sein du nouveau collève on lui conserve ses valeurs propres et qu'on en confie l'administration à des gens dont l'expérience et la compétence peuvent seules en assurer l'épanouissement •